

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 257

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 24

I. – À la première phrase de l’alinéa 27, substituer aux mots :

« d’une déclaration »,

les mots :

« d’un certificat ».

II. – En conséquence, au début de la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« La déclaration de conformité est établie »

les mots :

« Le certificat de conformité est établi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.